

FIXATION DE LA DATE ET DU LIEU
DE LA PROCHAINE SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Ce document a été élaboré par le Secrétariat.

En 1993 et 1994, plusieurs Parties ont fait part de leur intérêt à accueillir la prochaine session de la Conférence des Parties, ce dont le Secrétariat les remercie. Trois d'entre elles ont présenté une candidature officielle.

Le Secrétariat a le plaisir d'informer les délégués qu'il a reçu du Gouvernement du Nigéria l'offre d'accueillir la dixième session ordinaire de la Conférence des Parties, durant les deux dernières semaines de mars 1997, à Abuja, Territoire de la capitale fédérale.

Le Secrétariat a aussi le plaisir d'informer les délégués qu'il a reçu du Gouvernement du Zimbabwe et du Gouvernement d'Israël, l'offre d'accueillir la dixième session ordinaire de la Conférence des Parties.

Le Secrétariat remercie vivement les Gouvernements nigérian, zimbabwéen et israélien de ces offres.

Le Secrétariat soumet les propositions du Nigéria, du Zimbabwe et d'Israël pour discussion, conformément à l'Article XI, paragraphe 4, de la Convention.